



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
JEUDI 31 MAI 2018 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D20 - Modification du tableau des effectifs**

**Date de convocation : ..... 25 mai 2018**

**Nombre de conseillers en exercice : ..... 29**

**Nombre de présents ..... 25**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés : ..... 4**

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Médéric DIRAISON	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE

**Présidente de séance : Françoise MESNARD**

**Secrétaire de séance : Philippe BARRIERE**

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

## N° 20 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE

La durée d'emploi de deux postes d'enseignants à l'Ecole de Musique doit être légèrement modifiée pour répondre à l'organisation envisagée à partir de juillet 2018.

Ainsi, le poste d'enseignant de saxophone, actuellement à 13,5/20<sup>ème</sup>, serait ramené à 11,5/20<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018. Cette modification de durée de travail étant supérieure à 10 %, elle est assimilée à une suppression d'emploi et a recueilli l'avis favorable du Comité technique.

Les 2 heures ainsi soustraites seraient ajoutées à l'enseignement de la batterie/percussions en portant le temps de travail du poste à 5/20<sup>ème</sup> au lieu de 3/20<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Il est donc demandé au Conseil municipal de :

- supprimer au 1<sup>er</sup> juillet 2018 le poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe à 13,5/20<sup>ème</sup> ;
- créer au 1<sup>er</sup> juillet 2018 un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe à 11,5/20<sup>ème</sup> ;
- supprimer au 1<sup>er</sup> septembre 2018 le poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe à 3/20<sup>ème</sup> ;
- créer au 1<sup>er</sup> septembre 2018 un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe à 5/20<sup>ème</sup>.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20180531-  
2018\_05\_D20-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 4 juin 2018  
Affiché le 4 juin 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.